

2BM HOLDING
Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1000 €
SIEGE SOCIAL : 174, Avenue François Nardi
83000 TOULON
R.C.S. TOULON B 978 381 606

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

Les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2025 reçoivent l'affectation suivante :

- Origine :

*Report à nouveau antérieur :	32389 €
*Résultat de l'exercice :	19354 €
	51743 €

-Affectation :

*Autres réserves :	51000 €
*Report à nouveau :	743 €
égal au bénéfice distribuable	51743 €

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Exercice</i>	<i>Dividende distribué</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>	<i>Revenus non éligibles à l'abattement de 40%</i>
-----------------	----------------------------	--	--

Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme



SAS 2BM HOLDING
174 AVENUE FRANCOIS NARDI
83000 TOULON

COMPTES ANNUELS

Certifié Conforme



BARON Frédéric
Le Chrysalide
Rue de Lisbonne - ZAC des playes
83500 LA SEYNE SUR MER
04.94.71.92.54

Désignation de l'entreprise SAS 2BM HOLDING

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 174 AVENUE FRANCOIS NARDI

83000 TOULON

Numéro SIRET * 9 7 8 3 8 1 6 0 6 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 8

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

						Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 5]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	27 010	042		27 010		26 995		
	Total I (5)		044	27 010	048		27 010		26 995		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
	Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres * (3)	072	32 500	074		32 500		33 811		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	23 484	086		23 484		2 135		
	Total II		096	55 984	098		55 984		35 946		
	Total général (I+II)		110	82 994	112		82 994		62 941		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131							
	Report à nouveau				134		32 389				
	Résultat de l'exercice				136		19 354		32 389		
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		52 743		33 389		
Provisions pour risques et charges				154							
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				9		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		1 024		1 317		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169							
	Comptes courants d'associés				173		29 227		28 227		
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		30 251		29 552		
Total général (I + II + III)						180		82 994		62 941	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		15		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise SAS 2BM HOLDING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 5

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 4

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime d'impôt

Dédutions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210	
Production vendue	biens	215		214	
	services *	217		218	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	3 145
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
Rémunérations du personnel *				250	
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation	(II)			264	3 146

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)			280	22 500
Produits exceptionnels	(IV)			290	
Charges financières	(V)			294	
Charges exceptionnelles	(VI)			300	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

				310	19 354
--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	1 125
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelles (44.30.01)	986	Zone franche urbaine (44.30.02 A)	987	Zones de réhabilitation de la déforestation (44.30.03)	127
FRANCE RURALITÉ (Revalorisation art. 44.30.04 A)	181	Jeune entreprise innovante (44.30.05 A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44.30.06)	991
Divers (44.30.07)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
Dédution exceptionnelle (art 39.01)				Zone de développement prioritaire (44.30.08)	993

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352	2 021
Déficits antérieurs reportables : *	1	8	dont imputés sur le résultat :	356	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

				370	2 021
--	--	--	--	-----	-------

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Informations significatives

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	32 500	32 500	
TOTAL	32 500	32 500	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 024	1 024		
Groupe et associés	29 227	29 227		
TOTAL	30 251	30 251		

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
--	---------

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	800
TOTAL	800

Désignation de l'entreprise : SAS 2BM HOLDING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	26 995	482	15	484		486	27 010	27 010
TOTAL		490	26 995	492	15	494		496	27 010	27 010
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 2BM HOLDING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	1 811	Déficits reportables	984	1 811
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	2 021
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	3 832

III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Montant de la TVA collectée			374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397		

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS					
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT